



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 21 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-et-un du mois de JUILLET

Membres en exercice :	29
Membres présents :	24
Procurations :	4
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	15/07/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Christiane GHERBI à M. Bernard CODOUL
M. Michel BRUNET à M. Daniel SPAGNOU
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Stéphanie SEBANI à Mme Stéphanie FERAUD

ABSENT EXCUSÉ : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-06-07-SF

OBJET : DELEGATION FODAC 2025 AU SMSMDE POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'éclairage public sont réalisés par le Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et de Télécommunications (SMSMDE).

Depuis 2017 le Conseil Départemental a modifié les règles de financement de cette catégorie de travaux en supprimant l'enveloppe directe dédiée à ceux-ci. Toutefois les travaux d'éclairage peuvent être financés via le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) ; la ville de Sisteron est éligible pour un plafond de dépenses de 44480 € HT au taux de 25%. Les communes peuvent, par délibération, déléguer et faire porter par le SMSMDE leur demande de FODAC pour les travaux d'éclairage public qui seront réalisés en 2025.

La ville de Sisteron veut entreprendre la rénovation du parc d'éclairage public rue de la Renaissance et VC6 Chaumiane. Le coût estimatif des travaux et de maîtrise d'œuvre se chiffrent en APS à 83.500 € HT et seront réalisés par le SMSMDE avec portage d'une demande de FODAC au taux de 25% plafonnée à 44.872 € HT de dépenses subventionnables.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

DELEGUE au Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et de Télécommunications (SMSMDE) le portage de la demande de FODAC 2025 pour la réalisation de travaux d'éclairage public montée du Cimetière, Gendarmerie et Basse-Chaumiane tranche 2 pour un montant estimatif de travaux et de maîtrise d'œuvre en APS d'environ 83.500 € HT.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU